

# Wallonie environnement SPW

RENCONTRE INTERRÉGIONALE INONDATIONS  
DANS LA VALLÉE DE LA SENNE

## SUBVENTION PGRI AUX COMMUNES POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES D'INONDATION

Dr Gersande Blanchard, DCENN – équipe PGRI



# Contexte

## Subventions PGRI aux communes

## Gouvernement wallon – Ministre de l'environnement, Céline Tellier

(8 décembre 2021)

**Constats** Inondations de grande ampleur risquent de se reproduire  
Communes = **acteurs clés** dans la gestion des inondations



## Gouvernement wallon – Ministre de l'Environnement, Céline Tellier

**Constats** **Inondations** de grande ampleur risquent de se reproduire  
Communes = **acteurs clés** dans la gestion des inondations

**Objectif** Rendre le territoire **plus résilient** face aux futurs  
risques d'inondation

**Moyen** Subside par **droit de tirage à chaque commune** pour mettre en œuvre ou renforcer la  
mise en œuvre de **projets de gestion des risques d'inondation ( PGRI )**



### 2 enveloppes

(AGW Déc 2021 et Déc 2022)

Droit de tirage 1 =

21 200 000 €

Droit de tirage 2 =

50 000 000 € supplémentaire

**Total = 71 200 000 €**

# Objectifs

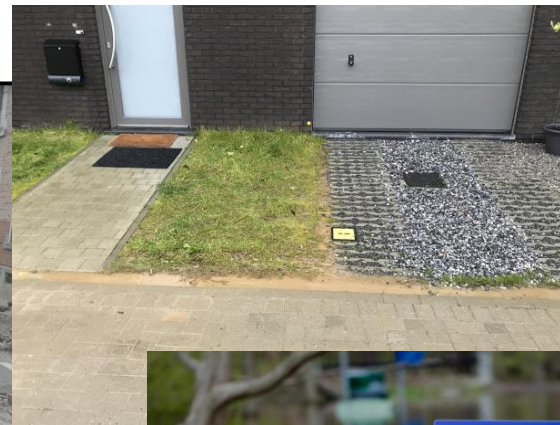
## Subventions PGRI aux communes

**Objectif** de l'aide : Rendre le territoire **plus résilient** face aux risques d'inondations



**Comment** : permettre aux communes de mettre en œuvre ou de poursuivre la mise en œuvre des **mesures programmées dans le cadre des PGRI**.

**Mais aussi** : développer et enrichir le programme des PGRI en proposant **de nouveaux projets** en cohérence avec les orientations stratégiques de chaque sous-bassin (CTSBH).



**Opportunité** offerte aux Communes pour mettre en place des projets **pertinents**, visant une approche **transversale** et intégrant en tout ou en partie une composante **environnementale**.

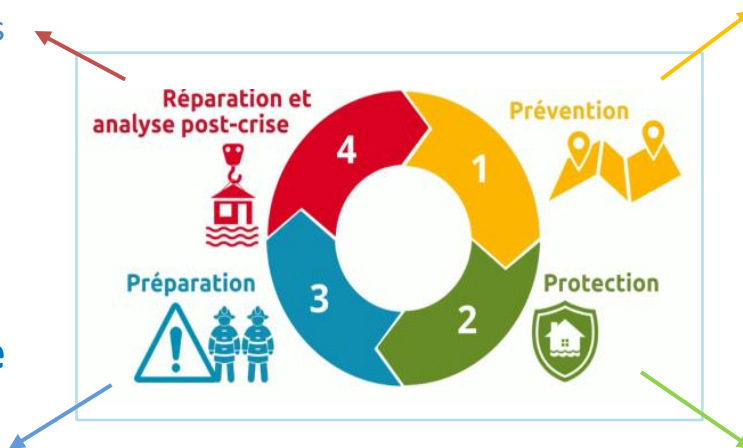


- Debriefing
- Réserve de bénévoles
- ...

**Retour à la normale,  
apprentissage**

**Préparation à la crise**

- Systèmes d'alertes
- Achat de matériel
- PlanU
- ...



- Aménagement du bâti
- Urbanisme
- Information population
- ...

**Dégâts**

**Inondation**

- Zones d'immersion temporaire
- Fascines, fossés à redents, ...
- Rehaussement murs de berges
- Entretiens, ...
- ...

# Types de projets – Dépenses - Procédure

Subventions PGRI aux communes

## Quels projets ?

1. Permettre une **amélioration** de la gestion des inondations  
*Gestion quotidienne, remise en état à l'identique*
2. Correspondre à des principes de **bonnes pratiques** et de **gestion à long terme**  
*tout à la mer, gestion de crise dans l'urgence → solidarité amont-aval, investissements structurels, ...*
3. Faire partie ou être introduits dans les **PGRI 22-27**
  - En cohérence avec les objectifs, le catalogue des mesures
  - Encodés dans l'application PARIS
  - Présenté en Comité Technique
4. Pour le premier droit de tirage, la commune doit être affiliée à un **Contrat de Rivière**

*Pas d'application pour le deuxième droit de tirage*

## Quelles dépenses ?

### Investissements, études préalables, études



~~Engagement de personnel,  
Redistribution sous forme de prime  
Double subventionnement~~



Mutualiser les enveloppes (ex: plusieurs communes s'associent pour réaliser un projet étude à l'échelle du BV)  
Réaliser des achats groupés de matériel  
Combiner avec d'autres sources de financement (*attention clarté dans la définition des postes budg.*)

...

## Quelle procédure ?

1. Faire partie ou être introduits dans les PGRI → Encodage dans l'**application PARIS**
2. Envoyer la **fiche projet** (pdf) par mail : [pgri.inondations@spw.wallonie.be](mailto:pgri.inondations@spw.wallonie.be)
3. **Analyse** des demandes **au cas par cas** par l'équipe PGRI du SPW ARNE
4. Accord de principe sur l'éligibilité dans le cadre du droit de tirage
5. Mise en œuvre et suivi

30 septembre 2024

**Rapport formel**

31 décembre 2024

**Validation formelle** par le SPW ARNE (équipe PGRI)

1er décembre 2027

**Fin liquidation enveloppes**

## Description – documents – sources d'information

### 1. Note d'encadrement de la subvention PGRI

[Note Encadrement Droits Tirage PGRI.pdf \(wallonie.be\)](#)

### 2. Site de référence des inondations de Wallonie

[Inondations en Wallonie | Inondations en Wallonie](#)

### 3. Page Subvention

[Subvention PGRI pour la résilience - Inondation](#)

[Wallonie | Inondations en Wallonie](#)



## Nos conseils

1. Privilégiez une vision par **bassin versant** (connaissance de son territoire et de ses problématiques spécifiques)
2. **Mutualisez les coûts** (diminuer certains frais, solidarité amont-aval, ...)
3. Bénéficiez de **l'accompagnement** pour la définition de nouveaux projets → efficacité, coordination, réflexion échelle du bassin
4. Axez vos actions sur la **prévention** et la **préparation** → meilleure résilience future (**Protection** : combinez avec d'autres sources de financement)
5. Consultez le **catalogue des mesures** – exemples de projets (Guide des mesures éligibles - en construction)
6. **Prenez le temps** de définir des actions efficaces sur le long terme



# Merci !

[pgri.inondations@spw.wallonie.be](mailto:pgri.inondations@spw.wallonie.be)

<https://inondations.wallonie.be>



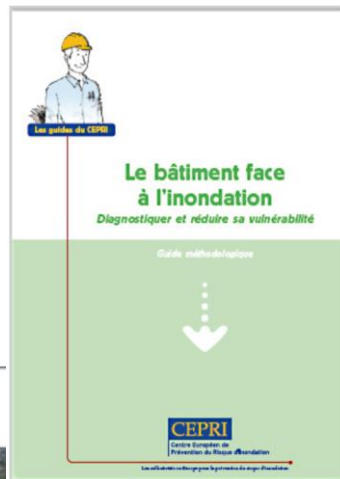
## Prévention

### Aménagement du bâti

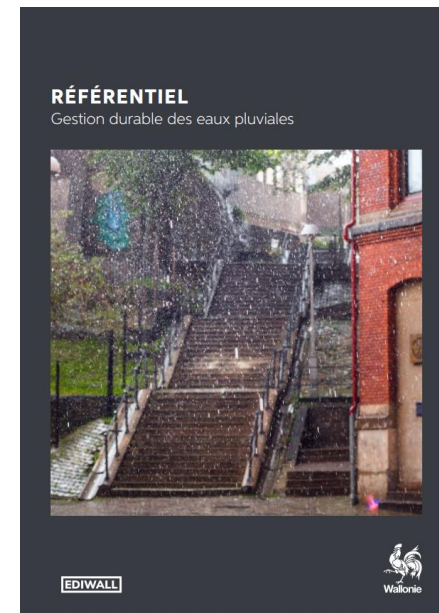


## Prévention

Information  
sensibilisation



Nouveau →



## Prévention

### Etude



## Préparation

Achat de matériel nécessaire  
à la gestion de crise



## Information/sensibilisation

Que faire en cas de crue ?



Source : ministère de la Transition écologique

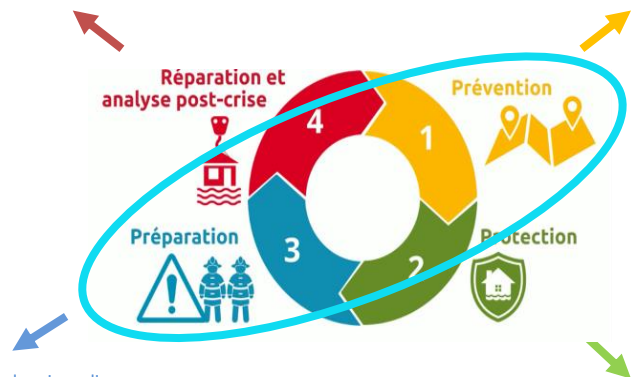


→ [Catalogue des mesures](#)

## ACTIONS ÉLIGIBLES

**(NON EXHAUSTIF !)**

*Si cette étape est indispensable à la bonne gestion des inondations, les actions reprises ici ne nécessitent généralement aucun investissement : organisation de débriefing, création de réserves de bénévoles formés à mobiliser en cas de crue, ...*



- Achat de matériel de gestion de crise : digues amovibles, sacs de sables, barrières avec mention spécifiques, ...
- Préparation de communications optimales pour aiguiller au mieux la population
- ...

- Etude hydrologique de bassin versant
- Etude destinée à l'adaptation locale du plan de secteur
- Adaptation d'un bâtiment public pour le rendre moins vulnérable aux inondations (atardeau, protection soupiraux, portes étanches, ...)
- Information de la population sur les adaptations du bâti (p.e. : via l'adaptation didactique des aménagements cités ci-dessus) – bâtiment témoin
- Achat de terrain pour les soustraire au périmètre constructible → zone de loisirs (« perméable » et pouvant supporter une immersion régulière)
- Mise en place de petits parkings filtrants
- Achat groupé de matériel de protection individuel
- ...

- Agrandissement ou réhabilitation d'ouvrages de stockage
- Création d'ouvrages de stockage (Zones d'immersion temporaire, bassins d'orage, ...)
- Etudes destinées à dimensionner/optimiser ces ouvrages
- Désimperméabilisation des sols
- Implémentation des solutions issues de rapports GISER
- Adaptation de la voirie : chaussées réservoirs (perméables/capables de stocker temporairement une certaine quantité d'eau), chaussées en v avec écoulement au centre, ...
- Ouvrages d'hydrauliques douce pour ralentir/conduire les flux d'eau (noues, fossés à redents, haies denses, ...)